

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_77

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION
A LA SEANCE DU
23 SEPTEMBRE 2020, EN
VERTU DE L'ARTICLE L2122-
22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **12 Novembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 5 novembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 13 novembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Véronique MOUILLER, *1^{ère} adjointe*, Catherine ZAPPA, *conseillère municipale*.

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pascaline PATIN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA	Jean-Luc CHERVIN Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201112-1_77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 13/11/2020

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE
DU 23 SEPTEMBRE 2020,
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 23 septembre 2020, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2020.55	Remplacement de la chaudière groupe scolaire Les Sables – Lot n° 1 : VRD - Approbation d'un avenant n° 1 <i>Avenant n° 1 au marché passé avec la société CHAVANY - St Nizier sous Charlieu (42190) pour un montant de 1 409.60 € HT soit 1 691.52 € TTC.</i>	22 septembre 2020
2020.56	Réalisation d'un emprunt à taux fixe contracté auprès de la Caisse d'Epargne LDA <i>Emprunt de 800 000 € destiné à financer les investissements 2020 – durée 15 ans – Taux fixe 0.55 %</i>	12 octobre 2020
2020.57	Demande de subvention pour l'année 2021 auprès du Conseil Départemental de la Loire – Les Mardis du Grand Marais <i>Au titre de son dispositif de soutien aux Arts de la scène pour les Mardis du Grand Marais et au titre de son dispositif de soutien aux pratiques amateurs pour « Ziconord »</i>	15 octobre 2020
2020.58	Demande de subvention pour l'année 2021 auprès la Région Auvergne Rhône-Alpes – Les Mardis du Grand Marais <i>Au titre de son dispositif d'aide aux lieux de diffusion artistique, pour les Mardis du Grand Marais.</i>	15 octobre 2020

2020.59	<p>Programmation de la saison culturelle - Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais</p> <p><i>Contrats à passer avec les sociétés « Believe Live » pour Fils Cara et « Un Plan Simple SAS » pour Le Noiseur pour les montants respectifs de 1 582.50 € TTC et 1 055 € TTC.</i></p>	19 octobre 2020
2020.60	<p>Programmation de la saison culturelle - Approbation d'un contrat dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais - Concert du 8 décembre 2020.</p> <p><i>Contrat à passer avec le producteur GiantSteps pour l'artiste « Hugh Coltman » pour un montant de 6 857.50 € TTC.</i></p>	22 octobre 2020
2020.61	<p>Location et entretien des vêtements de travail pour les besoins des agents communaux - Approbation de l'accord-cadre.</p> <p><i>Accord-cadre conclu avec la société ANETT, d'un montant maximum annuel de 35 000 € TTC, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.</i></p>	23 octobre 2020
2020.62	<p>Achat de chaussures de sécurité et des équipements de protection individuelle pour les besoins des agents communaux - Approbation de l'accord-cadre.</p> <p><i>Accords-cadres conclus avec la société Descours et Cabaud, d'un montant de 4 000 € HT pour le Lot 1 : achat de chaussures de sécurité et de 3 000 € HT pour le Lot 2 : achat d'équipements de protection, conclu avec la société ANETT, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.</i></p>	23 octobre 2020
2020.63	<p>Rénovation des sanitaires du château de Beaulieu - Approbation d'un avenant n° 1 au lot n° 1.</p> <p><i>Avenant n° 1 au marché passé avec la société Chavany sise à St Nizier sous Charlieu, pour une prestation complémentaire chiffrée à 3 976.08 € TTC.</i></p>	23 octobre 2020
2020.64	<p>Animations culturelles municipales – Spectacles programmés en direction des scolaires au 1^{er} semestre 2021.</p> <p><i>Contrats à passer avec les sociétés MoDul ASBL pour le spectacle « Piletta Remix » (12 janvier 2021) et la Compagnie du contrevent pour le spectacle « Tilt » (6 avril 2021) pour les montants respectifs de 4 776 € TTC et 2 453.09 € TTC.</i></p>	27 octobre 2020

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 13 novembre 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN